

Agence canadienne de développement économique du Nord
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 Juin 2013

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses ainsi que le Plan d'action économique du Canada (Budget 2012).

Afin de contribuer à l'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'efforce de bâtir, dans les trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Pour ce faire, elle exécute des programmes de développement économique, élabore des politiques, effectue des recherches, collabore avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et l'industrie et harmonise les efforts déployés par ces derniers, notamment par l'intermédiaire du Bureau de gestion des projets nordiques (BGPN) dans le dossier du développement des ressources.

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur les autorisations, le mandat et les activités de programme de CanNor dans le Rapport sur les plans et les priorités <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2013-2014/index-fra.asp> et le Budget principal des dépenses (Partie II) <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/20132014/me-bpd/me-bpdtb-fra.asp>.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et utilisées conformément au Budget principal des dépenses et le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2013-2014. Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le premier mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

Agence canadienne de développement économique du Nord
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013 (non vérifié)

Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement, l'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles se fondent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public au Canada. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorisations

Le 30 juin 2013, les autorisations totales disponibles pour l'année 2013-2014 se chiffraient à 51,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 0,7 millions de dollars par rapport au montant de 51,1 millions de dollars disponible en 2012-2013.

La hausse de 2 millions de dollars en contributions est principalement attribuable au nouveau Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire, qui prévoyait une augmentation des contributions de 3,2 millions de dollars pour l'exercice, et aux diminutions compensatoires de 1 million de dollars découlant du budget de 2012 en ce qui a trait aux contributions accordées au Programme de développement économique des communautés.

Les autorisations d'exploitation disponibles pour l'exercice 2013-2014 ont diminué de 1,2 million de dollars, essentiellement en raison des réductions prévues dans le budget de 2012. Les autorisations législatives budgétaires ont également connu une baisse de 0,1 million de dollars.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Par rapport à l'année précédente, le total des dépenses budgétaires nettes pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2013 a diminué de 0,6 millions de dollars, passant de 3,3 millions de dollars à 2,7 millions de dollars.

Cette diminution découle principalement d'une réduction de 0,6 million de dollars dans les dépenses relatives aux paiements de transfert au cours du trimestre. En ce début d'exercice, elle s'explique par des écarts temporaires concernant les paiements des contributions.

En ce qui a trait aux autres articles de report qui ne sont pas des paiements de transfert, on note une augmentation de 0,3 million de dollars dans les dépenses salariales, laquelle est compensée par une diminution semblable dans les dépenses liées aux transports et aux communications. Ce changement s'explique en grande partie par une modification des règles et méthodes comptables (en vigueur à partir de l'exercice 2013-2014) visant à comptabiliser les paiements d'aide au titre des voyages pour vacances effectués en application de la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État en tant qu'autorisations salariales plutôt qu'autorisations liées au fonctionnement et à l'entretien.

Risques et incertitudes

Les difficultés touchant l'éloignement des collectivités, la population clairsemée, la dépendance à l'extraction des ressources naturelles et d'autres défis connexes, comme le manque d'infrastructure et les carences du marché du travail, font obstacle au développement commercial dans le Nord. La gestion et l'atténuation des risques constituent donc des facteurs particulièrement importants de la prestation de programmes dans cette région.

CanNor a actualisé son profil de risque et soumet une nouvelle analyse des risques dans le présent Rapport sur les Plans et les Priorités. Les risques ont été divisés en deux catégories : internes ou externes. L'Agence a éliminé le risque associé aux communications publiques, intégrant plutôt au besoin un volet communications aux autres risques énoncés, ainsi que des mesures d'atténuation connexes. Deux nouveaux risques ont été ajoutés : l'un dans le domaine de la mesure du rendement et l'autre, dans celui de la gestion de l'information et des technologies de l'information. Enfin, d'autres risques et mesures d'atténuation ont été mis à jour afin de refléter le contexte actuel de l'Agence.

Dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014, CanNor a défini les sept grands secteurs de risque suivants :

Risques internes

1. Mesure du rendement
2. Ressources humaines et capital de savoir
3. Conformité aux priorités et aux besoins
3. Gestion de l'information et technologie de l'information

Risques internes et externes

5. Milieu de fonctionnement

Risques externes

6. Relation avec les clients, partenaires et intervenants
7. Exigences juridiques, législatives et découlant de revendications territoriales

Des informations plus complètes au sujet des risques et des mesures que CanNor compte prendre pour gérer et atténuer les risques sont disponibles dans le Rapport sur les plans et priorités de l'Agence. CanNor surveille ses dépenses et planifie ses activités de manière à atténuer les risques financiers et à optimiser l'exécution des programmes. On s'efforce actuellement d'accélérer l'examen des projets ainsi que les décaissements des programmes de contribution afin de réduire les risques de péremption à la fin de l'année.

Agence canadienne de développement économique du Nord
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013 (non vérifié)

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'Agence prévoit des ressources additionnelles afin de renforcer la capacité visant à soutenir la participation du gouvernement fédéral aux processus de réglementation dans le Nord et de promouvoir la mise en valeur des ressources dans cette région.

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui seront mises en œuvre dans le but de s'assurer que le gouvernement fonctionne le plus efficacement que possible. Les mesures mise en œuvre par CanNor visent en particulier la modernisation de nos opérations et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de notre organisation afin de nous aider à mieux servir nos clients.

Dans la foulée du Budget 2012, CanNor réalisera des économies de 2,4 millions de dollars dans l'exercice courante grâce à une réduction des locaux pour bureau, la mise en œuvre de processus d'affaires plus efficaces, la réduction des fonds alloués aux programmes pour répondre au chevauchement et au dédoublement, et en affectant les ressources de l'organisation en concordance avec son mandat de base.

Dans le cadre du budget de 2012, les autorisations liées aux contributions ont diminué de 1 million de dollars, et les autorisations d'exploitation ont connu en 2013-2014 une baisse de 1,2 million de dollars qui s'ajoute à celle de 0,2 million de dollars en 2012-2013. Ces réductions, qui concordent avec les travaux avec le renouvellement du Programme de développement économique des Autochtones, comprendront des approches pour examiner les exigences liées au renforcement de la capacité dans les communautés autochtones.

Ces changements assureront que CanNor ait des programmes durables qui favorisent la croissance économique et qui répondent aux besoins à long terme du Nord.

Approuvé par :

Patrick Borbey,
Président
Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2013

Yves Robineau CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Agence canadienne de développement économique du Nord
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013 (non vérifié)

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 25 – Dépenses nettes de fonctionnement	12 103	2 379	2 379	13 301	2 398	2 398
Crédit 30 – Paiements de transfert	38 664	104	104	36 662	741	741
Autorisations législatives budgétaires	1 024	256	256	1 172	195	195
Autorisations budgétaires totales	51 791	2 739	2 739	51 135	3 334	3 334
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	0	0
Autorisations totales	51 791	2 739	2 739	51 135	3 334	3 334

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Agence canadienne de développement économique du Nord
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013 (non vérifié)

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépense :						
Personnel	6 907	2 506	2 506	7 821	2 220	2 220
Transport et communications	1 900	62	62	2 002	322	322
Information	100	9	9	300	1	1
Services professionnels et spéciaux	2 400	50	50	2 000	45	45
Location	1 300	4	4	1 350	2	2
Services de réparation et d'entretien	70	0	0	50	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	150	4	4	200	3	3
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	100	0	0	450	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	100	0	0	200	0	0
Paiements de transfert	38 664	104	104	36 662	741	741
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	100	0	0	100	0	0
Dépenses budgétaires totales	51 791	2 739	2 739	51 135	3 334	3 334